

COMMUNE DE VILLERS SUR COUDUN

PROJET ARRÊTÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 24 avril 2025, Monsieur le Maire de VILLERS SUR COUDUN a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur les dispositions du projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VILLERS SUR COUDUN (OISE).

Monsieur André DIETTE a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif d'Amiens en date du 10 avril 2025.

L'enquête publique se déroulera, du 19 mai 2025 jusqu'au 18 juin 2025, à 17h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de VILLERS SUR COUDUN les :

- Lundi 19 mai 2025, de 15h00 à 18h00
- Mercredi 04 juin 2025, de 9h00 à 12h00
- Samedi 14 juin 2025, de 9h00 à 12h00
- Mercredi 18 juin 2025, de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier papier du projet arrêté du PLU sera consultable à la mairie de VILLERS SUR COUDUN (siège de l'enquête), 40 rue Saint-Jean 60150 VILLERS SUR COUDUN, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, soit les lundis, de 15h30 à 18h00, les mardis, de 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 18h00, les mercredis, de 10h00 à 12h00, les jeudis, de 10h00 à 11h30 et de 15h30 à 18h00 et les vendredis, de 15h00 à 17h00 (hors jours fériés) et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante <https://www.villerssurcoudun.fr>. Un poste informatique sera également mis à la disposition du public en mairie.

A compter du 19 mai 2025 jusqu'au 18 juin 2025, à 17h00, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie de VILLERS SUR COUDUN, soit en les envoyant par mail à l'adresse suivante : urbanisme@villerssurcoudun.fr à l'attention du Commissaire Enquêteur, en précisant dans l'objet du mail : « Enquête publique – PLU », soit en les adressant par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur en mairie de VILLERS SUR COUDUN, 40 rue Saint-Jean 60150 VILLERS SUR COUDUN, qui les visera et les annexera au registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête auprès de la mairie de VILLERS SUR COUDUN, dès le démarrage de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, à la mairie de VILLERS SUR COUDUN aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante <https://www.villerssurcoudun.fr>

Le projet d'élaboration du PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal de VILLERS SUR COUDUN

**Le Maire de VILLERS SUR COUDUN,
Antoine BARBET**

